Administration communale de Liège, Département de l’Urbanisme

Centre Hospitalier Universitaire de Liège

Consortium 6NERGYPARK

**Objet : extension des parkings du CHU Notre-Dame des Bruyères à Liège**

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Liège souhaite agrandir ses bâtiments et doubler la capacité des parkings sur le site du CHU Notre-Dame des Bruyères à Liège. Le parking visiteurs passerait ainsi de 214 places aujourd’hui à 522 tandis que le parking du personnel passerait de 219 à 342 places (et même à 544 si une seconde phase du projet était réalisée par la suite).

Je comprends et partage le souci de développer le service public de la santé dans notre région.

Je souhaite néanmoins émettre des observations et suggestions en vue de la réalisation de l’étude d’incidences sur l’environnement mais aussi de manière à mettre en lumière les faiblesses de l’avant-projet actuel pour qu’il évolue vers un projet plus satisfaisant.

**1. Mobilité**

Parmi tous les grands hôpitaux liégeois (CHU Sart-Tilman, CHR Citadelle et CHC MontLégia), le site de ND des Bruyères est le seul à être situé en rive droite de la Meuse. Il est donc susceptible d’accueillir des patients venant d’une large zone. Or ce site n’est accessible que par deux axes de grande circulation, la N3 Liège-Herve (via un transit par la petite rue Joseph Willem) et la rue de Gaillarmont (reliant la N3 au centre de Chênée et aux entrées d’autoroutes). Ces deux axes sont déjà régulièrement engorgés aux heures de pointe.

L’extension du CHU Bruyères risque d’entraîner un surcroît de circulation qui accentuerait les difficultés tant pour les automobilistes que pour les cyclistes, les piétons et les riverains de ces deux axes. En retour, cet accroissement de circulation risquerait de poser des problèmes pouvant être très graves pour les véhicules d’urgence dans des situations où chaque minute peut compter.

***Je demande que :***

* *l’extension des services du CHU Bruyères soit conditionné à un véritable* ***plan de mobilité*** *visant à diminuer et réguler la circulation sur ces deux axes ;*
* *la desserte du CHU Bruyères par les bus du* ***TEC*** *soit améliorée, notamment par le passage de lignes supplémentaires ;*
* *les possibilités d’accès au site pour* ***les cyclistes et les piétons****, complètement absentes de l’avant-projet, soient étudiées.*
* *le parking sur le site du CHU devenant payant, des garanties soient fournies aux riverains du quartier pour qu’il n’y ait pas de* ***parking sauvage*** *dans les rues avoisinantes.*

**2. Consommation de terres et atteinte à la biodiversité**

Le projet prévoit une extension des parkings sur une superficie équivalente à 360% de celle des bâtiments sur le site (425% si la seconde phase du projet d’extension du parking du personnel était réalisée par la suite). Cette consommation de terres est-elle judicieuse à l’heure actuelle où il convient de « concentrer » plutôt que d’ « étaler » et où la préservation des terres agricoles reste capitale.

***Je demande que :***

* *une réflexion soit menée pour réduire cette consommation de terres en envisageant un projet de parking en hauteur (soit souterrain soit à étage) ;*
* *toute atteinte à la biodiversité sur le site soit intégralement compensée sur le site lui-même ;*
* *un couloir écologique soit maintenu entre le parc du Ry-Ponet et le cœur d’îlot vert présent entre la rue des Orchidées et la rue de Herve.*

**3. Patrimoine architectural et paysager**

Le complexe actuel du CHU Bruyères s’est installé dans un site historique : celui du château des Bruyères, entouré d’un vaste parc comprenant des drèves, des arbres remarquables et diverses dépendances (jardin clôturé, ferme, fruitière, étang). Les nouvelles fonctions du château (sanatorium puis hôpital) ont fait perdre au site une partie de ses qualités et l’ont complètement séparé du Parc du Ry-Ponet (ce vaste ensemble d’espaces verts et de terres agricoles qui s’étend sur plus de 400 hectares à cheval sur Liège, Beyne-Heusay, Chaudfontaine et Fléron et qui est reconnu pour la qualité de ses paysages).

L’avant-projet actuel d’extension des parkings aggraverait la situation parce qu’il s’agit d’un projet exclusivement routier, dessiné pour les voitures, sans tenir compte des forces du site et sans donner une place aux éléments patrimoniaux, au paysage et à l’humain.

***Je demande que :***

* *les éléments de patrimoine architectural soient préservés et intégrés au projet, en particulier la* ***fruitière****, située en bordure de l’extension du parking, et les* ***murs d’enceinte de l’ancien potager****, tout comme les quelques annexes appartenant à* ***l’ancienne ferme****, parce qu’ils forment un ensemble architectural cohérent avec le château des Bruyères et réduisent l’impact visuel du parking du personnel ;*
* *le projet prenne en compte l’existence du parc du Ry-Ponet et s’y intègre et, pour cela, que :*
	+ *des* ***lisières et des limites végétales*** *soient conservées à proximité du site, notam-ment pour préserver les points de vue depuis le parc du Ry-Ponet (en diminuant l’impact visuel des masses bâties de l’hôpital et des parkings) et depuis la ville ;*
	+ *des* ***points de vue*** *depuis le site de l’hôpital vers le parc du Ry-Ponet soient aménagés.*
	+ *des* ***chemins de promenade*** *soient réhabilités dans l’intérêt des patients, de leurs visiteurs et des riverains, contribuant ainsi à une jonction avec le parc du Ry-Ponet.*

En l'attente de vous lire, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Nom : ...................................................................................................................................................

Prénom : ..............................................................................................................................................

Adresse : ..............................................................................................................................................

Code postal : ………………. Commune : ............................................................................................

Date : ......... septembre 2020 Signature :